



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

A/44/578/Corr.1
S/20868/Corr.1
9 novembre 1989

FRANCAIS SEULEMENT

ASSEMBLEE GENERALE

Quarante-quatrième session
Points 31, 32, 34, 36, 66, 82 f),
111 et 139 de l'ordre du jour

LA SITUATION AU KAMPUCHEA

**LA SITUATION EN AFGHANISTAN ET SES
CONSEQUENCES POUR LA PAIX ET LA
SECURITE INTERNATIONALES**

LA SITUATION EN AMERIQUE CENTRALE :

**MENACES CONTRE LA PAIX ET LA SECURITE
INTERNATIONALES ET INITIATIVES DE PAIX**

QUESTION DE NAMIBIE

EXAMEN DE L'APPLICATION DES

**RECOMMANDATIONS ET DECISIONS ADOPTEES
PAR L'ASSEMBLEE GENERALE A SA DIXIEME
SESSION EXTRAORDINAIRE**

**DEVELOPPEMENT ET COOPERATION ECONOMIQUE
INTERNATIONALE : ENVIRONNEMENT**

**CAMPAGNE INTERNATIONALE CONTRE LE TRAFIC
DES DROGUES**

**MESURES VISANT A PREVENIR LE TERRORISME
INTERNATIONAL QUI MET EN DANGER OU
ANEANTIT D'INNOCENTES VIES HUMAINES,
OU COMPROMET LES LIBERTES
FONDAMENTALES, ET ETUDE DES CAUSES
SOUS-JACENTES DES FORMES DE TERRORISME
ET D'ACTES DE VIOLENCE QUI ONT LEUR
ORIGINE DANS LA MISERE, LES DECEPTIONS,
LES GRIEFS ET LE DESESPOIR ET QUI
POUSSENT CERTAINES PERSONNES A
SACRIFIER DES VIES HUMAINES, Y COMPRIS
LA LEUR, POUR TENTER D'APPORTER DES
CHANGEMENTS RADICAUX**

CONSEIL DE SECURITE

Quarante-quatrième année

a) **RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL**

- b) CONVOCATION, SOUS LES AUSPICES
DE L'ORGANISATION DES
NATIONS UNIES, D'UNE CONFERENCE
INTERNATIONALE CHARGÉE DE
DEFINIR LE TERRORISME ET DE LE
DIFFERENCIER DE LA LUTTE QUE
LES PEUPLES MENENT POUR LEUR
LIBERATION NATIONALE

Lettre datée du 25 septembre 1989, adressée au Secrétaire général
par le Ministre des affaires étrangères de l'Union des Républiques
socialistes soviétiques et le Secrétaire d'Etat des Etats-Unis
d'Amérique

Rectificatif

Page 5

Entre le second paragraphe et le début de la section II, insérer le texte
suivant :

La partie soviétique a réagi positivement à l'initiative du Président Bush du
mois de juin concernant les mesures propres à assurer la vérification et la
stabilité. Le Secrétaire d'Etat et le Ministre des affaires étrangères ont eu un
échange de vues approfondi sur les détails de cette initiative et ont signé un
accord encourageant la mise au point de ce genre de mesures et ébauchant les
principes de leur application. Ils sont également parvenus à un accord sur la
notification préalable des grands exercices militaires impliquant des armes
stratégiques. Les parties ont examiné les autres mesures portant sur la
vérification et la stabilité et ont convenu de poursuivre la discussion à Genève.

Les parties sont également convenues que, aux fins de la limitation à 1 600 du
nombre de vecteurs, prévue par le projet de traité START, on entendra par missile
balistique le missile et son lanceur, résolvant ainsi une question en suspens
depuis longtemps.

Les négociateurs recevront de nouvelles instructions tenant compte des
échanges de vues sur ce point et sur d'autres questions relatives à la réduction
des armements stratégiques.

Le Secrétaire d'Etat et le Ministre des affaires étrangères ont réaffirmé
l'objectif consistant à arriver rapidement à une interdiction générale, vérifiable
et véritablement universelle des armes chimiques. Afin d'intensifier les efforts
dans ce sens et de créer un climat d'ouverture et de confiance accrues entre les
deux pays, ils ont signé un mémorandum d'accord sur une expérience de vérification
bilatérale et des échanges de données. Le mémorandum prévoit que les Etats-Unis et
l'Union soviétique échangeront des données sur leurs stocks d'armes chimiques et
visiteront et inspecteront les sites où elles se trouvent.

Les parties ont adopté une déclaration commune qui porte spécifiquement sur les armes chimiques; elles y soulignent la nécessité de convenir d'une interdiction des armes chimiques et leur préoccupation quant au problème posé par la prolifération de ces armes.

Le Secrétaire d'Etat et le Ministre des affaires étrangères ont examiné l'état des négociations sur les essais nucléaires. Ils ont observé que les négociateurs étaient convenus, sous réserve d'en référer à leurs gouvernements, d'un protocole sur la vérification relatif au Traité de 1976 sur les explosions nucléaires à des fins pacifiques, et ils ont convenu d'introduire dans le Protocole sur la vérification relatif au Traité de 1974 sur l'interdiction des essais en fonction d'un seuil des dispositions concernant les contrôles hydrodynamiques et sismiques, ainsi que la vérification sur place, et d'y indiquer également les seuils au-delà desquels ces contrôles seraient effectués. Afin d'obtenir un nombre statistiquement significatif de données, qui permette d'améliorer les moyens techniques nationaux de chaque partie, chacune garantira à l'autre le droit de procéder sur place à des mesures hydrodynamiques de la puissance dégagée pour au moins deux essais par an durant les cinq premières années qui suivront la ratification du traité. Après cinq ans, chaque partie garantira un contrôle hydrodynamique par an, à moins que les deux parties n'en conviennent autrement. Ces accords offrent un cadre permettant la conclusion des protocoles sur la vérification, processus en cours depuis 15 ans. Les deux parties ont donné pour instruction à leurs délégations de continuer à travailler intensivement à résoudre toutes les questions en suspens afin que ces deux documents soient soumis à ratification le plus rapidement possible.

Le Secrétaire d'Etat et le Ministre des affaires étrangères ont pris acte des travaux des négociateurs sur les forces classiques en Europe et les ont approuvés; ils ont demandé qu'un accord soit rapidement conclu.

Le Secrétaire d'Etat et le Ministre des affaires étrangères sont arrivés à un accord de principe sur les "cieux ouverts", idée avancée par le Président Bush en mai et qui pourrait contribuer grandement à créer un climat d'ouverture et de confiance. Ils se sont dit disposés à assister à une conférence internationale sur le sujet.

Les parties ont souligné l'importance des efforts communs déployés par les Etats-Unis et l'Union soviétique pour prévenir la prolifération des missiles et de leur technologie, et ont convenu d'intensifier les consultations bilatérales sur ce problème urgent.
